

COMPTE RENDU DE MARIE JO HUGONNOT REPRESENTANTE DU SNETAA-eiL AU CTPM

CTPM du 27 mai reporté au 28 mai pour cause de boycott des syndicats

Le CTPM prévu ce 27 mai prévoyait notamment les modifications de statuts des certifiés, des agrégés, des PLP, profs d'EPS, professeurs des écoles, professeurs des écoles de Polynésie, et des CPE, **pour y intégrer les modifications dues aux futures modalités de recrutement au niveau master.**

Pour les PLP, il s'agit de modifications sur les articles 3, 4, 5, 8, 9, et 10.

Le projet intègre, comme dans les autres corps, **le master comme diplôme de base requis pour passer le concours externe**, conscient que le corps des PLP doit être traité à égale dignité avec les autres corps comparables.

Les dispositions dérogatoires concernant le recrutement pour les concours internes sur la base du niveau IV et de 7 ans de pratique professionnelle ou du niveau III et de 5 ans de pratique professionnelle seront maintenues, **mais le projet de décret supprime la possibilité de recrutement au niveau V avec 8 ans de pratique professionnelle.**

C'est le point sur lequel nous avons précisé notre désaccord. De trop nombreuses petites disciplines n'offrent pas encore de diplômes de niveau supérieur.

Le deuxième point concernant le statut des PLP **concerne la modification de l'article 2** (en conformité avec les négociations sur la voie professionnelle en cours) en y insérant l'alinéa suivant :

« Ils peuvent également exercer dans les classes ou divisions conduisant à l'obtention de brevets de technicien supérieur et dans les formations conduisant à l'obtention de licences professionnelles quand celles-ci sont organisées par convention avec les établissements scolaires. »

Le SNETAA y a tenu sa place retrouvée depuis les dernières élections professionnelles, et a pu exprimer son point de vue. L'autre représentant du corps des PLP, élu CGT à la CAPN n'était lui, pas présent !